

Paris, le 20 janvier 2022

## <u>Objet</u>: Lettre d'adhésion à l'accord du 15 décembre 2021 sur les salaires minima dans les Industries chimiques

Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2261-3 et -4 du Code du travail, nous vous notifions par la présente, l'adhésion de la FNCG – Fédération Nationale des Industries de Corps Gras signataire de la convention collective nationale des Industries Chimiques (IDCC 44), à l'accord du 15 décembre 2021 sur les salaires minima dans les Industries chimiques ;

Le présent courrier d'adhésion est notifié à toutes les organisations signataires de l'accord susvisé et fera l'objet d'un dépôt auprès de la Direction Générale du Travail et du secrétariat-greffe du Conseil des Prud'hommes de PARIS.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Destinataires : FNIC CGT – CFE CGC – Fédéchimie FO - FCE CFDT - FRANCE CHIMIE – FIPEC

